

SUITE DU PROCÈS ACCIDENT DE Lonnie Meunier

Jeu sadomasochiste ayant entraîné la mort de Marie-Claire à Gembloux: le procès plonge dans la part d'ombre du suspect

Publié le 23 septembre 2020 à 16h48

La cour d'assises de Namur a poursuivi mercredi le procès de Lonnie Meunier, un trentenaire originaire de la région de Chiny qui doit répondre du meurtre de Marie-Claire Wauthier, commis à Gembloux le 3 juin 2017.

Outre l'audition de témoins, les experts psychiatres et psychologues ont été entendus mercredi matin. Une question posée par l'une des jurées a entraîné une demande de récusation de la part de la défense de l'accusé, Lonnie Meunier. Mes D'agrissima et Molders ont en effet estimé que la jurée avait fait part d'un avis en questionnant un des experts au sujet de "*contradictions dans le chef de l'accusé*". Après délibération, la cour a décidé de récuser la jurée et de la remplacer par la première jurée suppléante.

Les experts soulignent que Lonnie Meunier présente un visage normal, qu'il ne souffre ni de psychose ni de délire, même si des tendances antisociales et psychopathiques sont relevées. N'étant pas accro au sexe, il ne peut être décrit comme un prédateur sexuel pervers. Des tests réalisés par les différents intervenants, il ressort un sur-contrôle des éléments de colère et des sentiments en général. "*J'ai fait les nœuds, je me sens donc responsable de ce qui est arrivé*", a confié l'accusé lors d'un entretien.

Révélaient une personnalité de suiveur, il s'est laissé guider par la victime, plus expérimentée, lors de leur séance de sexe. Un faible niveau d'empathie est relevé dans le chef de l'accusé, qui réalise des lectures autocentrées des situations auxquelles il est confronté. Un narcissisme secret et des fantasmes de puissance sont évoqués le concernant. Lors de la scène qui fut fatale à Marie-Claire Wauthier, il était en possession de sa capacité de discernement et en "*total*

contrôle de ses actions", même s'il n'a pas assumé les conséquences de ces actes avec la mise à feu du lit sur lequel gisait la victime, réalisée dans la panique, de façon précipitée et brouillonne. Au vu du déroulement des faits, une récidive de même type est peu probable, ont indiqué les experts. En conclusion, la personnalité de Meunier, lisse en façade, présente une part d'ombre, une facette plus profonde remplie de fantasmagorie mais sans qu'aucune paraphilie ne soit décelée. Des fantasmes de relations extraconjugales et de rapports de puissance sont relevés. Ce qui se confirme au vu des faits, comme lorsqu'il s'est fait passer pour un chef d'entreprise auprès de Marie-Claire Wauthier ou lorsqu'il a dominé celle-ci en l'attachant, ont expliqué les experts.

Pour rappel, le samedi 3 juin 2017, Marie-Claire Wauthier, 59 ans, a été découverte au n°8 de la rue Gustave-Docq à Gembloux par les pompiers locaux, bâillonnée, ligotée aux poignets et aux chevilles et attachée à son lit. L'autopsie a confirmé qu'elle est morte étouffée et étranglée. Pour faire croire à un vol, Lonnie Meunier, un jeune père de famille de Chiny, lui a volé sa carte de banque et a bouté le feu au matelas. Il avait été identifié grâce aux caméras de surveillance de l'immeuble gembloutois.

Hier, l'accusé a pris la parole en fin d'audience, s'adressant aux parties civiles. *"Je regrette ce qui a pu se passer. Jamais je ne m'excuserai suffisamment pour le mal que j'ai fait. Si je pouvais revenir en arrière, je n'irais jamais à ce rendez-vous. Tous les jours je regrette d'avoir mis le feu."*